

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Vendredi 10 novembre 2023

### **SIGNATURE DE DEUX CONTRATS DE TERRITOIRE « EAU & CLIMAT » AGENCE DE L'EAU / AGGLOMERATION MEUSE GRAND SUD : 810 000 € ET 72 ACTIONS SUR 3 ANS POUR LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE ET POUR LA GESTION A LA SOURCE DES EAUX PLUVIALES.**

Ce jour, à l'Hôtel de Ville de BAR-LE-DUC, Martine JOLY, Présidente de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, et Jean-Christophe INGLARD, Directeur Territorial des Vallées de Marne de l'agence de l'eau Seine-Normandie, signent deux Contrats « Eau et Climat » pour le territoire de la C.A. Meuse Grand Sud.

La Communauté d'Agglomération s'engage à mettre en œuvre des actions, d'une part, pour la protection des ressources en eau potable de son territoire, et d'autre part, pour la gestion à la source des eaux pluviales.

Ces deux contrats de territoire couvrent la période 2023-2025, soit une durée de 3 ans, pour un montant total de 810 000 € :

- 450 000 € pour la préservation de la ressource en eau et la protection pérenne des captages d'eau potable dont 290 000 € financés par l'agence de l'eau,
- 360 000 € pour la gestion à la source des eaux pluviales dont 250 000 € pris en charge par l'agence de l'eau.

Pour chaque contrat, un diagnostic complet, partagé par l'ensemble des acteurs a permis d'établir un programme d'actions répondant aux grands enjeux :

**1** Le premier contrat concerne la **préservation de la ressource et la protection pérenne des captages d'eau potable**. La collectivité doit faire face à des problèmes qualitatifs et quantitatifs qui s'accroissent avec le changement climatique. Pour préserver les ressources, le contrat prévoit notamment la poursuite des démarches de protection réglementaire de 8 ressources, la réalisation des études d'aire d'alimentation de 6 captages, la sensibilisation des agriculteurs du territoire, la promotion de pratiques vertueuses (*agriculture biologique, maintien des surfaces en herbe, développement des cultures à bas niveau d'impact, utilisation de matériel de désherbage mécanique, plantations de haies, aménagement foncier*), et enfin la formation des élus locaux et la communication auprès du grand public.

**2** Le second contrat concerne la **gestion à la source des eaux pluviales** visant un retour au cycle naturel de l'eau en milieu urbain, afin d'agir sur de multiples enjeux : l'amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement des eaux usées, la prévention et la gestion des inondations, la préservation et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'adaptation des villes au changement climatique (nature en ville, lutte contre les

îlots de chaleur...). Il s'agit d'abandonner le « tout tuyau » pour une gestion des eaux pluviales intégrée aux projets, en se basant sur des aménagements perméables, végétalisés et diffus, et en s'appuyant sur l'infiltration, la réutilisation, la rétention, et l'évaporation de l'eau de pluie au plus près d'où elle tombe. A cette fin, la mise en place du Contrat « Eau & Climat » porte d'abord sur la communication et la mobilisation des différents acteurs pouvant agir sur la gestion de l'eau de pluie au plus près de son point de chute. Cet engagement vise ensuite l'optimisation de la gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagements, en proposant un accompagnement spécifique des porteurs de projets quels qu'ils soient (individuels ou collectifs, privés ou publics). Enfin le contrat vise à améliorer la connaissance du patrimoine sur l'ensemble du territoire, grâce à la réalisation d'une étude de Schéma Directeur, incluant l'harmonisation du zonage pluvial sur les communes dont le zonage n'est pas encore engagé.

Pour chacun des deux contrats, un poste d'animation a été créé avant même la signature du contrat afin de mener à bien les missions connexes : diagnostic du territoire, plan d'actions hiérarchisé en concertation avec les élus et acteurs de l'eau du territoire, puis mise en œuvre des actions prioritaires du contrat et leur suivi.

## ZOOM SUR LES ACTIONS PREVUES AUX CONTRATS

### Enjeu 1 : Préservation de la ressource et la protection pérenne des captages d'eau potable

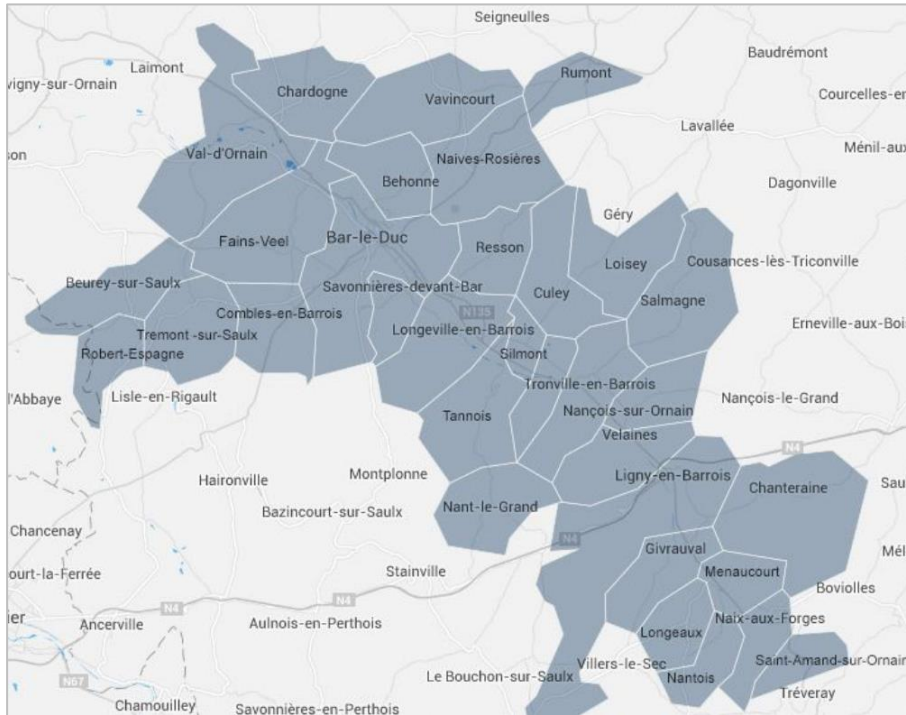
OBJECTIF	THEMATIQUE	NOMBRE D'ACTIONS PREVUES
Protéger les ressources des pollutions accidentelles	Obtention des arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Utilité Publique	7
	Contrôle, suivi et mise en œuvre des travaux de réhabilitation, de modernisation et d'entretien	14
Protéger les ressources des pollutions diffuses	Augmentation du suivi des analyses d'autosurveillance	1
	Etude d'aire d'alimentation de captages	8
	Animation des plan d'actions des captages prioritaires ou sensibles	5
	Sensibilisation aux pratiques vertueuses	7
	Accompagnement au développement du désherbage mécanique	4
	Accompagnement au développement des filières des culture à bas niveau d'impact	4
	Accompagnement à l'aménagement paysager	4
	Accompagnement aux réflexions d'aménagement foncier	6
Sécurisation de l'alimentation en eau potable	Engagement de la démarche de plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)	2
Sensibilisation aux enjeux de l'eau potable	Communication, sensibilisation et formation	4

## Enjeu 2 : Gestion à la source des eaux pluviales

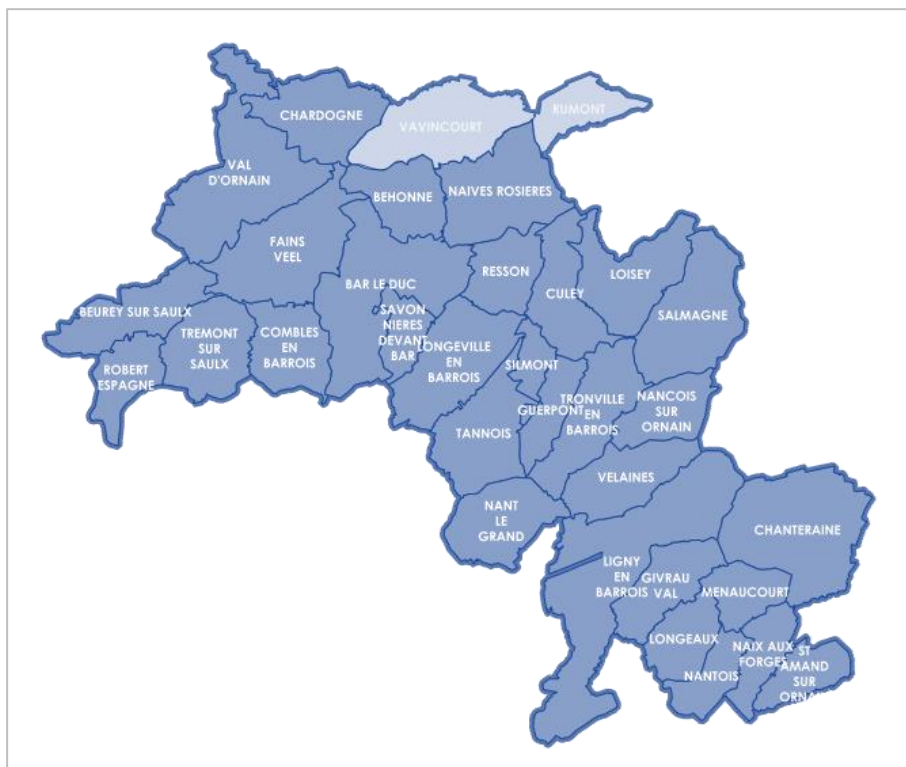
OBJECTIF	THEMATIQUE	NOMBRE D'ACTIONS PREVUES
Communiquer et mobiliser les acteurs à la gestion intégrée des Eaux Pluviales	Sensibiliser les élus, les techniciens, les aménageurs et les habitants à la gestion intégrée de l'eau pluviale (GIEPU) au plus près du point de chute	1
	Développer et faire connaître les techniques de GIEPU via un programme de formation aux techniques de GIEPU au niveau des communes	1
	Formation de la Technicienne Eaux Pluviales Urbaines	1
Optimiser la gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement	Accompagnement des bureaux d'études en charge de projets urbains en vue d'orienter les projets vers la gestion intégrée des eaux pluviales urbaines	1
	Opération collective d'acquisition de cuve de récupération d'eaux de pluie pour les particuliers	1
	Opération collective d'acquisition de cuve de récupération d'eaux de pluie pour les communes	1
	Appel à projet : "déconnecter / désimperméabiliser / végétaliser les bâtiments publics" lancé par la CAMGS avec l'accompagnement de l'Agglomération	1
	Intégration de la GIEPU dans le traitement des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme	1
Améliorer la connaissance	Engager une étude de Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales incluant le zonage pluvial sur les 12 communes	1

## LE TERRITOIRE... EN BREF

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud compte 33 Communes et 34 222 habitants :



A noter que la compétence "Eau potable" est exercée directement par la Communauté d'Agglomération sur 31 communes :



Pour les communes de Rumont et Vavin-court, la Communauté d'Agglomération adhère au **Syndicat Mixte Germain Guérard**, qui assure donc la gestion du service public de l'eau potable sur ces 2 communes.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération, qui s'étend sur 400 km<sup>2</sup>, est à dominante rurale, marqué par une présence majoritaire d'espaces agricoles et d'espaces naturels.

Les masses d'eau souterraines du territoire sont en partie impactées par les nitrates et/ou les phytosanitaires.

Pour l'alimentation en eau potable de la population, la Communauté d'Agglomération compte 21 ressources souterraines dont certaines sont sensibles ou prioritaires :

- 2 captages « Conférence Environnementale » (forages n°1 et n°2 de Neuville-sur-Ornain Rive Droite)
- 3 captages sensibles SDAGE (forages n°1 et n°2 de Combles-en-Barrois, ainsi que la source de la Fontaine d'Etue à Savonnières-devant-Bar).

L'état des masses d'eaux superficielles du territoire est globalement moyen à bon.

La rivière principale du territoire, l'Ornain, présente un intérêt écologique majeur ; elle est sujette à des montées d'eau rapide et à des étiages estivaux sévères.

Plus d'un tiers des réseaux d'assainissement des eaux usées de la collectivité sont unitaires, et subissent une surcharge hydraulique par temps de pluie. Cela conduit à des déversements au milieu naturel, et à un risque de dysfonctionnement des stations d'épuration. Ces rejets, ponctuels mais réguliers, génèrent un impact difficile à détecter dans les données de qualité d'eau, mais qui n'en est pas moins existant.

**EN BREF ...**

**2 principaux enjeux :**

**1 PROTEGER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE**  
*Etudier et protéger les captages  
Sensibiliser sur les pratiques vertueuses et accompagner les changements  
Former et communiquer*

**2 GERER LES EAUX PLUVIALES A LA SOURCE**  
*Communiquer et mobiliser les acteurs en faveur de la gestion intégrée/à la source des eaux pluviales  
Optimiser la gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement  
Améliorer la connaissance patrimoniale*

**Plus de 800 000 € d'études, actions, et travaux dont 540 000 € apportés par l'Agence de l'eau Seine-Normandie**

**75 actions sur 3 ans**

Direction du Cycle de l'eau - CTEC « Eau & Climat »

MEUSE GRAND SUD  
Comité de Bassin  
Bar-le-Duc Sud Meuse

L'Agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'Etat, placé sous la tutelle de deux ministères : le ministère en charge de l'Environnement et le ministère en charge des Finances. Son territoire de compétences est le bassin hydrographique de la Seine et des fleuves côtiers normands.

Elle met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux : collectivités locales, industriels, artisans agriculteurs ou associations, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

L'adaptation au changement climatique est le fil conducteur du programme « Eau & climat » 2019-2024, doté de 3,84 milliards sur 6 ans, élaboré et adopté par le comité de bassin. Ce programme vise à donner aux territoires et aux acteurs de l'eau, la capacité de s'organiser et les moyens de faire face aux évolutions climatiques. La politique contractuelle programme « Eau & climat » 2019-2024 » constitue un élément important de ce programme pour mobiliser les acteurs. Cette mobilisation est primordiale dans les territoires à enjeux eau et biodiversité, les plus exposés aux conséquences du changement climatique du fait de problèmes de qualité ou de quantité d'eau préexistants et répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique. Elle se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire eau et climat.

[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

## **Contacts presse**

### **Agence de l'eau Seine-Normandie**

Marie-Anne PETIT

Tél : 06 61 58 91 74

Mél : [petit.marie-anne@aesn.fr](mailto:petit.marie-anne@aesn.fr)

### **Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud**

Mélanie RICHTER

Tél : 03 29 79 32 67

Mél : Communication Agglo <[communication@meusegrandsud.fr](mailto:communication@meusegrandsud.fr)>